

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

SCHEMA REGIONAL MULTIMODAL DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS – PRISE EN COMPTE DE LA CREATION D'UN PÔLE PUBLIC- PRIVE DE SANTE ENTRE PONTIVY ET LOUDEAC

Date de convocation du Conseil Municipal

30 octobre 2008

Date d'affichage : 30 octobre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. JARNO à Mme DORE-LUCAS
M. LE BOTLAN à M. LE DORZE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

SCHEMA REGIONAL MULTIMODAL DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS – PRISE EN COMPTE DE LA CREATION D’UN PÔLE PUBLIC-PRIVE DE SANTE ENTRE PONTIVY ET LOUDEAC

Rapport de Monsieur le MAIRE

En 2007, a débuté la construction du pôle de santé public-privé du centre Bretagne, à Kerio, sur l’axe Triskell, entre Pontivy et Loudéac. Conçu pour répondre aux besoins de santé des 130 000 habitants du 8^e secteur sanitaire, ce pôle regroupera près de 500 lits et places du centre hospitalier du centre Bretagne et de la polyclinique de Pontivy.

A compter de 2010 pour la polyclinique, de 2011 pour le centre hospitalier, le transfert à Kerio des services d’urgences, de médecine, de chirurgie, d’obstétrique, de psychiatrie, d’imagerie... actuellement répartis entre Pontivy et Loudéac aura pour conséquence de modifier la demande de transport au sein du 8^e secteur sanitaire, en particulier au départ des gares de Pontivy et de Loudéac, où convergent l’ensemble des liaisons routières du centre Bretagne, ainsi que sur les liaisons nord-sud entre Pontivy et Loudéac.

Cette évolution prévisible des besoins de la population du centre Bretagne à l’horizon 2010-2011 pourrait être prise en compte dans le schéma régional multimodal des déplacements et des transports qui vise en effet dans ses objectifs 2 et 3 à **renforcer les liens entre les villes bretonnes** et à **accompagner le développement des agglomérations bretonnes**, afin de soutenir l’économie et l’emploi en centre Bretagne.

Aussi, nous vous proposons :

de demander au conseil régional de Bretagne de prendre en compte la création entre Pontivy et Loudéac du pôle public-privé de santé du centre Bretagne, dans le cadre de l’élaboration du schéma régional multimodal des déplacements et des transports.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L’UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 6 novembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH

